

Consultation régionale FAO/ONG-OSC pour l'Europe et l'Asie centrale, Bakou (Azerbaïdjan), 15-17 avril 2012

DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1. Cadre stratégique mondial

Dans toutes les régions d'Europe et d'Asie centrale, la faim gagne du terrain. La **cause profonde** de cette situation est que les politiques agricoles ne servent pas les intérêts des petits producteurs locaux. La production agricole est tributaire des institutions financières internationales, du commerce international et de la spéculation. L'augmentation du travail occasionnel et informel, le déclin de la protection sociale dans les zones rurales et les bas salaires entraînent de plus en plus de travailleurs agricoles salariés dans la pauvreté et la faim.

En Europe et en Asie centrale, de nombreux petits producteurs et travailleurs agricoles salariés, notamment des saisonniers, sont exclus des systèmes de protection sociale et ont beaucoup de mal à affronter le froid de l'hiver sans revenu. De plus, la crise actuelle a débouché sur des programmes d'austérité généralisés et aujourd'hui, de nouveaux segments de la population souffrent de la pauvreté et de la faim. Les groupes les plus vulnérables sont les personnes âgées, les jeunes, les travailleurs migrants et les petits producteurs d'aliments.

Les biens publics et la fourniture de biens et services par le secteur public doivent être protégés conjointement par la législation et la société civile. Les terres disponibles pour la production alimentaire locale diminuent face à la spéculation immobilière croissante dans les zones urbaines, à l'accaparement de terres par l'industrie agroalimentaire et à la production d'agro-carburants. **L'eau doit demeurer un bien commun**, avec l'accès et l'assainissement gratuits garantis pour les ménages privés et la production agro-écologique à petite échelle. Il est essentiel de la protéger des grands projets privatisés comme les barrages.

Ceux qui pratiquent l'agriculture familiale ont eux aussi besoin d'accéder aux marchés locaux. Les produits des grandes entreprises agroalimentaires évincent les petits producteurs de leur segment de marché traditionnel, et ce fait est aggravé par le dumping international et les règlementations de l'OMC. Nous sommes favorables à la régulation de la production alimentaire afin de garantir des prix équitables pour les petits producteurs sur les marchés locaux et nationaux.

De nombreux **jeunes citadins** ont perdu l'habitude de faire eux-mêmes la cuisine. Ils achètent souvent des plats prêts à consommer dans les supermarchés. Les **régimes alimentaires** évoluent et deviennent moins sains et moins nutritifs du fait d'une consommation accrue d'aliments fortement transformés et du recul de la consommation de fruits et légumes frais. Il faut sensibiliser les consommateurs et renforcer les réseaux alimentaires locaux et l'accès à des aliments traditionnels sains produits localement; il faut aussi soutenir les programmes éducatifs en matière de cuisine et de nutrition. Ces mesures devraient être liées à des instruments juridiques nationaux, y compris des filets de sécurité.

Il faut privilégier la sélection de **semences traditionnelles** et les méthodes participatives par rapport au brevetage par les multinationales semencières de cultures et de semences hybrides ou génétiquement modifiées. Les agriculteurs devraient protéger les semences et variétés traditionnelles, locales et autochtones en conservant et en resemant leurs graines. Cette pratique assure la **préservation de la biodiversité** et fait partie intégrante de l'agriculture biologique traditionnelle durable. Il faut encourager les agriculteurs à produire leurs propres semences à partir des variétés locales et régionales. À cet effet, la dimension de la souveraineté alimentaire au sein du cadre stratégique pour la sécurité alimentaire et la nutrition doit être renforcée.

Les organisations de la société civile doivent participer au suivi de ces questions à tous les niveaux et les gouvernements doivent leur fournir l'espace politique nécessaire à cette fin. Il est particulièrement important, sur le plan de l'aménagement du territoire, de préserver les terres pour la production à petite échelle et de promouvoir l'accès des jeunes agriculteurs à la terre, aux parcelles de terre et aux jardins communautaires. Les clauses favorisant l'accès des petits agriculteurs et groupes d'agriculteurs locaux aux adjudications publiques doivent devenir la norme. Les

gouvernements doivent également étendre la **protection sociale minimale** à tous les travailleurs ruraux et veiller à ce que les principales conventions de l'OIT relatives aux travailleurs, y compris le droit de négocier un salaire minimum vital, soient pleinement appliquées.

2. Terres

De très nombreux agriculteurs, pêcheurs, pasteurs et autres petits producteurs de denrées alimentaires et communautés locales ne jouissent pas d'un accès équitable, suffisant et garanti à la terre, à l'eau, aux pêcheries et aux forêts. Cette situation porte gravement atteinte à leurs moyens d'existence, à la sécurité alimentaire nationale et régionale, à la souveraineté alimentaire, à la lutte contre la pauvreté, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au réchauffement de la planète. Elle tient essentiellement au **manque de gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres et aux autres ressources naturelles**. Concrètement, les populations concernées sont la cible de pratiques d'accaparement de terres, de ressources en eau, de pêcheries et de forêts, donnant lieu à des **expropriations qui sont contraires aux droits fonciers légitimes et aux droits de l'homme, à des inégalités entre les sexes et à des utilisations non durables des terres et d'autres ressources naturelles** (par exemple, des pratiques agricoles qui entraînent la pollution de l'eau et la dégradation des sols). **Les jeunes ont difficilement accès à la terre. Les politiques d'aménagement du territoire ne vont pas dans le sens du développement durable.** Le fait que **les organisations de la société civile ne participent pas activement** aux processus de décision a des répercussions sur l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles et, par conséquent, sur les moyens d'existence des populations locales.

Nous appelons les États Membres, en étroite consultation avec les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les groupes les plus vulnérables et marginalisés, et avec leur participation active, à:

- Prendre des mesures immédiates pour améliorer les régimes fonciers et la gouvernance relatifs à la terre, à l'eau, aux pêcheries et aux forêts, notamment en appliquant comme il se doit, au niveau national, les Directives du CSA pour une **gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**.
- Assurer l'adoption, pendant une session spéciale de la trente-huitième session du CSA en octobre 2012, d'une approche cohérente pour l'application de ces Directives, y compris la préparation de la session spécifique au sein du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Ensure the adoption, during a specific session of the 38th Session of the CFS in October 2012, of a consistent methodological approach to implement these Guidelines, involving the CSM in the preparation of that specific session;
- Prendre des **mesures immédiates pour mettre fin à l'accaparement à court terme des terres, des ressources en eau, des pêcheries et des forêts**, sur la base de définitions adaptées aux contextes nationaux et locaux. Les États devraient réfléchir sérieusement à la possibilité d'instaurer un moratoire national sur les investissements concernant le transfert à grande échelle de droits fonciers légitimes sur des terres, des ressources en eau, des pêcheries et des forêts.
- Soutenir les **Fiduciaires foncier communautaires**.
- Veiller à ce que la consultation prochaine du CSA sur les principes de l'investissement responsable dans l'agriculture comporte une réflexion sur la **meilleure utilisation possible des investissements publics et privés dans le secteur agricole du point de vue de la souveraineté alimentaire, des petits producteurs et surtout, du point de vue des droits des femmes et des travailleurs agricoles**. La consultation du CSA devrait se pencher sur des cas de réussite initiés par des réseaux d'organisations de la société civile auto-organisées, comme les **conseils alimentaires locaux**.
- **Adopter des approches cohérentes** du point de vue de la gouvernance responsable des terres et d'autres ressources naturelles **dans le cadre du Sommet des Nations Unies RIO+20**, et

éviter d'utiliser le concept courant d'« économie verte » pour promouvoir la marchandisation des biens communs et la création de marchés financiers spéculatifs sur ces biens.

- **Accorder une attention spéciale au rétablissement de l'équilibre entre les sexes en matière agricole**, s'agissant en particulier de l'accès équitable et garanti à la terre et aux autres ressources.

3. Pêches

Le rôle social et économique des artisans pêcheurs en Europe et dans le monde entier doit être défini et reconnu aux plans national et international. **Les artisans pêcheurs sont confrontés à de nombreux défis**, dont certains réclament des mesures immédiates avant que les dégâts ne deviennent irréparables. **La pollution de l'agriculture industrielle et des industries extractives** continuent d'augmenter et de menacer les stocks halieutiques. Dans les océans, les « îles poubelles » ont désormais des superficies équivalentes à celles de grands pays. La soif de pétrole est si grande que des expériences d'extraction en eaux profondes sont en cours. La technologie actuelle ne permet pas de protéger des catastrophes ni de faire face à une **pollution qui met en péril les stocks halieutiques et menace les moyens d'existence des pêcheurs** et les activités artisanales des grandes zones côtières.

L'accaparement des terres est considéré comme une menace imminente pour les petits agriculteurs. Mais **l'accaparement de la mer** par la mise en place de **systèmes de gestion des pêches** qui mettent aux enchères les droits de pêche comme n'importe quel autre produit **menace l'existence même des pêches artisanales dans le monde**. L'accaparement de la mer, de l'eau et de la terre a des facettes multiples. La mer d'Aral et le lac Urmia sont des exemples où les dégâts sont déjà considérables.

Pour les **populations privées de littoral, les mers intérieures et les lacs doivent être préservés**. L'aquaculture durable réclame de nouvelles réglementations et législations qui protègent les aquaculteurs et les consommateurs. Il faut clarifier la question de savoir si ce domaine relève de la législation relative à la pêche ou à l'agriculture, étant donné que la situation varie d'un pays à l'autre.

Les effets des **différents engins de pêche** sur l'environnement marin doivent être pris en compte et intégrés dans la mise en œuvre de systèmes de gestion des pêches. Il faut aussi tenir compte du fait que **la pêche artisanale consomme bien moins de combustibles fossiles** que la pêche industrielle. Le lien fondamental qui existe entre les communautés côtières et les pêches côtières est perçu comme un mode de pensée dépassé. Tels sont les plus grands défis et les plus grandes menaces auxquels sont confrontés aujourd'hui les artisans pêcheurs.

Les systèmes de gestion devraient toujours être créés en étroite coopération entre les pêcheurs et les scientifiques. Le savoir traditionnel des pêcheurs est constamment sous-estimé et, très souvent, la science gaspille du temps, de l'énergie et des fonds pour réinventer la roue.

La mise sur pied de systèmes de gestion où les parties prenantes travaillent main dans la main conduira au succès. Les systèmes de gestion où **les engins de pêche respectueux de l'environnement et où les navires à faible consommation d'énergie sont récompensés** favoriseront un climat de coopération et de confiance.

Les artisans pêcheurs sont les agriculteurs de l'océan. Les États de la CEA doivent appliquer des lois et des réglementations qui garantissent les droits et font respecter les obligations, y compris le devoir moral de coopérer avec les scientifiques pour trouver la **voie vers une récolte durable de l'environnement marin**.

La voie sur laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est sans issue. Les artisans pêcheurs ne sont pas un problème, mais une part importante de la solution pour un futur durable.

4. Économie solidaire

L'économie sociale et solidaire permet à la société civile organisée de développer et de mettre en œuvre des innovations économiques et sociales durables d'une manière participative adaptée aux particularités locales et culturelles. Les économies locales prospèrent et la richesse est redistribuée au sein de la communauté. Au niveau mondial, un nombre important et croissant de

personnes travaillent conjointement dans des **réseaux en faveur d'une économie locale durable**. Ces réseaux forment un espace public non étatique dont les ramifications s'étendent aux niveaux régional, national et international. Ces acteurs de la société civile sont une ressource **qu'il faut doter des moyens de promouvoir des circuits alimentaires locaux durables** fondés sur une production agro-écologique et biologique dont le but est de **bâtir une société plus résiliente**.

L'économie sociale et solidaire peut donner plus de poids à tous les acteurs présents dans les réseaux alimentaires locaux grâce à une **approche participative et systémique des économies locales** reposant sur la souveraineté alimentaire, notamment les fiduciaires foncières communautaires, l'agriculture soutenue par la communauté, les circuits courts de distribution alimentaire non conventionnels, le financement éthique, les monnaies locales, le logement et d'autres services essentiels pour tous les acteurs.

Les pays d'Europe et d'Asie centrale doivent s'inspirer de pays d'Amérique latine comme l'Équateur, la Bolivie et le Brésil, qui ont inscrit dans leur constitution la souveraineté alimentaire, l'économie solidaire et les réseaux alimentaires locaux durables.

5. Autorités locales et régionales

Les autorités locales et régionales ne déterminent pas les politiques agricoles nationales, mais **elles prennent une part importante dans les décisions prises en matière d'aménagement territorial**. Elles doivent garantir aux petits producteurs un accès privilégié à la terre, aux marchés locaux et aux marchés publics d'approvisionnement de produits alimentaires pour les cantines, ainsi qu'à toutes les politiques sociales et alimentaires locales.

Elles doivent être considérées comme des **acteurs de poids dans le processus de mise en place d'une gouvernance mondiale efficace des systèmes agro-alimentaires**. Elles font le lien entre le cadre général des politiques agro-alimentaires et leur mise en œuvre sur le plan territorial.

Sur le plan de la gouvernance mondiale, les **gouvernements régionaux et les autorités locales doivent aider les conseils alimentaires locaux à promouvoir, gérer et évaluer**:

- l'aménagement territorial en laissant **suffisamment de terres agricoles pour que les petits producteurs et la société civile puissent produire, distribuer et vendre des produits alimentaires** biologiques, frais et locaux dans les zones urbaines et péri-urbaines, y compris des parcelles de terre et des jardins communautaires, en évitant d'utiliser des terres agricoles pour produire de l'énergie (biomasse, énergie solaire);
- **l'aménagement approprié des logements** prévoyant des lieux adaptés à l'entreposage et la préparation des repas;
- **une économie territoriale et locale** qui met en valeur les réseaux locaux de petits producteurs;
- **l'accès privilégié des petits producteurs aux marchés d'approvisionnement locaux** pour les cantines publiques (écoles, hôpitaux, etc.);
- **une gestion publique de l'eau** qui garantit un accès à l'eau aux ménages et aux petits producteurs;
- le **respect des droits des travailleurs** et des emplois décents;
- **l'élaboration participative des budgets**;
- **les monnaies locales** pour « démarchandiser » les produits alimentaires et développer des économies locales découpées du commerce international.